

Note d'analyse

Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 20 - 22 septembre 2010

La lutte contre la pauvreté et les inégalités passe par une gestion durable et équitable des ressources naturelles

Du 20 au 22 septembre 2010, les Nations Unies évalueront les progrès dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Ces huit objectifs, s'ils ont été présentés comme très ambitieux, n'en cachent pas moins des lacunes et des faiblesses dans leurs cibles et leurs indicateurs. Alors qu'il ne reste que cinq ans pour atteindre les résultats escomptés, le constat est plus que mitigé. S'il y a quelques signes encourageants de développement dans certaines régions d'Asie et d'Amérique latine, l'Afrique ne se porte quant à elle pas beaucoup mieux qu'il y a dix ans et, pour ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, les conditions de vie des populations ne cessent de se dégrader.

En cette année 2010, le risque est grand que les États attribuent les retards dans la réalisation des OMD aux conséquences de la crise financière, sans analyse plus approfondie. Or, si la multiplication des crises (financière et économique, sociale et alimentaire, climatique) a bien un impact direct sur la réalisation des OMD, ce n'est pas un hasard : les causes de ces crises sont les mêmes que celles du retard pris dans la réalisation des OMD. Ces causes se nomment recherche de surprofits et gestion non durable des ressources. **Les crises ne sont donc pas un accident de parcours, mais l'indicateur de l'échec de la communauté internationale à mettre en œuvre les conditions *sine qua non* du développement humain.**

La surexploitation des ressources fait peser de graves menaces sur la planète. Notre modèle de développement capitaliste génère des conséquences environnementales (changements climatiques, pollutions, érosion de la biodiversité,...) qui approfondissent les inégalités sociales et environnementales. Le rapport du PNUD 2007-2008 est très clair à ce sujet : le réchauffement global et les changements climatiques anéantissent les efforts de développement de nombreux pays du Sud. **Il est donc vain d'espérer atteindre les OMD sans une régulation ambitieuse du climat, sans des initiatives plus fortes pour préserver la biodiversité ou pour gérer plus durablement les ressources naturelles.**

La Déclaration du Millénaire affirme à plusieurs reprises les deux principes d'égalité et de responsabilité partagée, qui doivent conduire à « créer un environnement – aussi bien au niveau national que mondial - favorable au développement et à l'élimination de la pauvreté ». C'est en termes de justice sociale et environnementale que l'utilisation des ressources naturelles doit être pensée, afin qu'elle bénéficie au développement de toutes et de tous. **Une gestion durable et équitable des ressources doit s'exercer dans l'intérêt des populations, conformément au droit**

souverain des États et des peuples de disposer de leurs richesses et de leurs ressources naturelles. Cela exige également une meilleure répartition des richesses issues de l'exploitation des ressources naturelles. Et pour ce faire, **une régulation contraignante des multinationales et l'implication des populations locales sont indispensables.** Or, la tension croissante sur la disponibilité des ressources entraîne la mise en place, par les puissances économiques, de politiques de sécurisation de l'accès à ces ressources afin d'assurer la perpétuation de leur modèle de développement basé sur la surconsommation de ces ressources. Cette politique de sécurisation de l'accès se fait également au prix d'un déficit démocratique quant à la gestion de ces ressources, souvent privatisées, exportées, et dont les populations locales ne tirent aucun bénéfice. Au contraire, elles en subissent souvent les pires conséquences en termes de conflits, pollutions, maladies, etc. La prise de conscience de l'impasse dans laquelle nous mène notre modèle économique, basé sur la surexploitation des ressources, est nécessaire afin de redéfinir des modes de production et de consommation qui soient écologiquement soutenables et socialement justes.

Aussi, **les partenaires du programme européen « Une seule planète » pour une gestion durable des ressources naturelles souhaitent rappeler aux Etats signataires de la Déclaration du Millénaire de :**

1. Prendre en considération la gestion durable des ressources naturelles de façon transversale dans chacun des Objectifs du Millénaire pour le Développement

La réalisation des huit OMD passe par une gestion plus durable des ressources naturelles (eau, air, terre, forêts, ressources extractives, ressources halieutiques, biodiversité). Lutter contre la faim et l'extrême pauvreté, c'est assurer la souveraineté alimentaire pour les milliards de personnes qui dépendent directement de la petite agriculture familiale, de la qualité des terres, des forêts ou des ressources halieutiques pour leur survie au quotidien. Lutter contre la mortalité infantile, les maladies et assurer la santé maternelle, c'est avant tout permettre aux populations les plus défavorisées un accès à des conditions d'hygiène et de santé minimales, en particulier l'accès à une eau saine et à des infrastructures d'assainissement¹.

Permettre un accès aux ressources et une gestion plus équitable des ressources, en particulier la terre et l'eau, c'est favoriser les conditions de vie de milliards de personnes, permettre l'éducation scolaire pour tous, encourager l'autonomisation des femmes, favoriser la santé publique,...

La gestion durable des ressources naturelles est donc un levier essentiel pour atteindre les OMD.

2. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (OMD8) qui soit axé sur un modèle plus durable de gestion des ressources naturelles

Le partenariat mondial pour le développement doit inclure une meilleure répartition des richesses issue de l'exploitation des ressources naturelles au sein du système commercial et financier, ceci conformément aux principes d'éthique de l'environnement et d'équité dans la répartition des richesses. Les politiques européennes et internationales doivent se conformer à la reconnaissance du principe de souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles (résolution 1803 (XVII) du Conseil de Sécurité²).

¹ L'accès à l'eau et à l'assainissement est au cœur de nombreux enjeux : alimentation, santé, éducation et émancipation des filles et des femmes, souveraineté et sécurité alimentaire, activités économiques, paix et sécurité territoriale. Malgré les promesses, aujourd'hui encore, 1.1 milliard d'humains restent privés d'eau potable et 2.5 milliards sont sans infrastructures d'assainissement.

² <http://www2.ohchr.org/french/law/ressource.htm>

En particulier, afin de répondre aux besoins des pays les moins avancés et des petits Etats insulaires qui sont les premiers à ressentir les effets des changements climatiques, le partenariat mondial pour le développement doit inclure la mise en place d'un accord international ambitieux, équitable et contraignant pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le financement de l'adaptation des pays les plus vulnérables (ce financement doit être assuré par des moyens additionnels aux 0,7% du revenu national brut promis).

Le partenariat mondial pour le développement doit également inclure des décisions ambitieuses quant à la préservation de la biodiversité. A la veille de la conférence d'octobre 2010 à Nagoya (Japon) et de la création de la plate-forme intergouvernementale pour la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES - Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem services), nos décideurs doivent s'investir pour que le système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire mis en place respecte les principes de préservation de la biodiversité.

Enfin, le partenariat mondial pour le développement doit mettre en œuvre une stratégie permettant de mesurer et réduire la consommation de ressources naturelles dans les pays riches. Ceci afin que les pays du Sud puissent accéder de façon équitable à ces ressources et dans une perspective de durabilité.

3. Tout mettre en œuvre pour réaliser les quatre cibles de l'OMD 7 qui concerne la préservation de l'environnement

Qu'il s'agisse de la préservation des zones forestières, de la couche d'ozone, des ressources en eau douce et de l'approvisionnement en eau potable, de la qualité des terres ou encore de la diversité biologique, les Nations Unies et leurs différents programmes (PNUE, PNUD, UN Water,...) disposent d'outils, notamment les conventions-cadres pour les changements climatiques, la biodiversité, les droits de la mer, etc. Ceux-ci doivent contribuer à la mise en place des conditions nécessaires et suffisantes pour la préservation de toutes les ressources environnementales et l'amélioration des conditions de vie, aussi bien en régions rurales que dans les villes et leurs banlieues. Les Nations Unies ont également le devoir de développer de nouveaux outils pour assurer plus de durabilité et de transparence dans la gestion des ressources : (1) instaurer un principe de responsabilité juridiquement contraignante et une régulation internationale des acteurs privés; et (2) favoriser la participation des citoyens à l'ensemble des décisions pour leur permettre de défendre leurs intérêts sociaux et environnementaux.

une seule planète
www.uneseuleplanete.org

Le réseau **Une seule planète** a été créé par plusieurs organisations d'Europe et de pays du Sud afin de sensibiliser les citoyens et d'interpeller les décideurs sur les enjeux d'une gestion durable des ressources naturelles pour le développement de tou(te)s. En France, il est animé par le Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID).

Une seule planète // CRID
14 passage Dubail - 75010 Paris
Tel : 01 44 72 89 66
Email : contact@uneseuleplanete.org
www.uneseuleplanete.org

